

Calendrier des versions et gouvernance

Calendrier des versions

Le Répertoire canadien des médicaments sera publié mensuellement. Chaque publication mensuelle suivra la publication de la Base de données sur les produits pharmaceutiques de Santé Canada avant le milieu du mois. Les implémenteurs peuvent s'abonner aux mises à jour automatiques provenant du portail de terminologie.

Gouvernance

Le plan visant à apporter des changements à la spécification technique du RCM est le suivant :

- Planifier un appel avec la communauté des gestionnaires de médicaments pour discuter et confirmer l'approche et le moment opportun de la modification.
- Des activités de sensibilisation distinctes seront menées auprès de chaque fournisseur de bases de connaissances qui utilisent le RCM, ainsi qu' auprès de l'équipe PrescriberIT, afin de s'assurer qu'ils sont au courant de la situation avant l'appel.
- Annoncer la modification sur le forum sur la gestion des médicaments au moins 30 jours avant la date prévue de la modification.
- Effectuer la modification et documenter les modifications à la page des spécifications techniques applicable et dans les notes sur les nouvelles versions.

Dans le cadre de la mise à jour périodique du Répertoire canadien des médicaments, Santé Canada pourrait devoir consulter les implémenteurs et les consommateurs du répertoire afin d'obtenir des conseils d'experts.

Santé Canada ne demandera pas conseil aux implémenteurs ou aux consommateurs dans le but d'apporter des corrections réglementaires ou techniques (comme des erreurs typographiques, etc.).

Santé Canada pourrait avoir besoin de conseils supplémentaires sur les améliorations proposées au Répertoire canadien des médicaments ou sur les modifications au guide rédactionnel qui régissent la convention d'appellation des concepts énoncés dans le Répertoire canadien des médicaments.

Ce type de consultation aura lieu sur la plateforme InfoCentral d'Inforoute dans la [Communauté des gestionnaires de médicaments](#).